Permis B - MANUELLE - ACCELERE

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

<u>Aujourd'hui CER c'est</u>:

550 établissements 39 Formations 1 700 voitures 200 000 élèves formés 2 000 professionnels 60 poids lourds 450 véhicules 2 roues

Contact:

@:cer.jacquier@gmail.com

DUREE DE LA FORMATION

5 jours

LIEU DE LA FORMATION

CER Jacquier

40 bis Rue de Douai 75009 Paris

Agrément : E.18.075.004.0 Déclaration d'activité : 11755773375

DATE(S): nous consulter

TARIF: 1300 TTC

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire les véhicules :

- Dont le PTAC (poids total autorisé en charge) n'excède pas 3,5 tonnes, qu'il soit affecté au transport de personnes ou de marchandises;
- Disposant de 9 places assises maximum ;
- o Avec une remorque dont le PTAC :
- o Est inférieur ou égal à 750 kg ;
- o Est supérieur à 750 kg s'il ne dépasse pas le poids à vide du véhicule et que le PTAC du véhicule et de la remorque ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Aussi, le stagiaire maitrisera les différentes réglementations de la sécurité routière et de la circulation avec une connaissance de base en mécanique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1er partie : la formation théorique « le code de la route »

Le code de la route permet d'acquérir les connaissances essentielles sur les différentes réglementations de la sécurité routière et de la circulation avec une connaissance de base en mécanique. Les cours du code la route répondent scrupuleusement au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) « ministère de l'intérieur- Délégation à la sécurité et la circulation routière »

Le programme du code de la route contient9 thématiques

| 1. Le conducteur: - vigilance à l'égard des autres usagers - intervalles de sécurité - déficiences des fonctions perceptives | 4. Eléments mécaniques et sécurité: - ergonomie - voir, être vu et avertir - contrôle les plus courants - contrôle technique | 7. Les principales règles de circulation routière: - signalisation horizontale - vitesse - positionnement sur la chaussée - arrêt et stationnement - croisement et dépassement |
|---|---|--|
| 2. <u>Les autres usagers de la route :</u> - usagers vulnérables - partage de la route | 5. Equipement et sécurité des véhicules : - aides à la conduite et à la sécurité active - installation sécurisée des passages | 8. La route: - le réseau routier - la nuit - les intempéries - les tunnels les passages à niveau - voies rapides et autoroutes |
| 3. Responsabilité: - documents administratifs - le permis et les principales infractions - règles et comportement en cas d'accident | 6. Précautions à l'égard des occupants : - sécurité passive - installation | 9. L'environnement : - Ecomobilité - Principes éco-conduite |



PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

Modalités :

Les stages sont dispensés par un formateur à un groupe de stagiaire (10 personnes maximum) afin de favoriser les échanges sur tous les points sensibles et importants de la législation.

1er jour: 7h00

- o Une évaluation réalisée afin de déterminer le niveau de connaissance des stagiaires (avec correction) 2H
- O A partir une présentation PPT conçue par le formateur, les 9 thématiques sont abordées un à un afin de maitriser les aspects les plus importants et de faciliter leurs apprentissages dans le but de d'acquérir les bonnes pratique sur la route. 5H00

2eme jour : 7H00

- O Le stagiaire met en pratique ce qu'il vient d'apprendre en réalisant des séries « examens blancs » 40 questions sous forme de QCM. Chaque correction donnera lieu à un véritable échange entre le moniteur et le stagiaire. 5h00
- o Un bilan individuel et oral se fait par le moniteur au stagiaire sur les points les thématiques maitrisées et à améliorées. 1h30
- o La date l'examen réservée. 0h30

• Suivi et évaluation :

La progression de l'apprentissage du code est réalisée via un outil informatique qui suit pas à pas les résultats à temps réel des séries par thématiques et des séries examen blanc effectuées par les stagiaires en salle de code et/ou en ligne. Il faut atteindre minimum de 80% de taux réussite pour le passage à l'examen.

• L'heure d'évaluation de départ :

Le stagiaire en condition réelle de conducteur sera évalué par le moniteur à partir d'une grille d'évaluation afin **de déterminer** le nombre prévisionnel d'heure de conduite et le coût potentiel de la formation de conduite.

2nd partie : la formation pratique « la conduite »

<u>Rappel</u>: durée de formation est de <u>20 h</u> (*minium légal obligatoire*)

L'épreuve est définie par l'arrêté du 19 février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1, modifié par l'arrêté du 3 mars 2010. Elle a pour objet de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats nécessaires pour circuler en toute sécurité.

Le programme de formation s'inscrit en cohérence avec les évolutions du programme de formation des conducteurs :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul (5h sous réserve du résultat de l'évaluation)

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule,
- Effectuer les vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- o Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- O Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant
- Allure et trajectoire
- o Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

<u>Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales (5h sous réserve du résultat de l'évaluation)</u>

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
- Adapter l'allure aux situations
- O Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les rondspoints
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau



Permis B – MANUELLE -ACCELERE

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers (5h sous réserve du résultat de l'évaluation)

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- o Passer les virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique (5h sous réserve du résultat de l'évaluation)

- O Suivre un itinéraire de façon autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite

<u>Modalités</u>:

L'heure de conduite permis est composée de la manière suivante : 5 min de définition des objectifs en se référence au livret d'apprentissage. / 45-50 min de conduite effective pour travailler les objectifs définis et évaluer les apprentissages, / 5 à 10 min de bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et les annotations sur le livret d'apprentissage.

• Suivi et évaluation

La progression de l'apprentissage de la conduite est réalisée à partir du livret d'apprentissage dans lequel on y trouve les évaluations et bilan des heures de conduite. Il faut une bonne compréhension et la maitrise des 4 blocs de compétences pour le passage à l'examen pratique.



Permis B-MANUELLE-ACCELERE

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Tous types de publics
- Avoir l'âge minimum 17 ans : Examen du code / 18 ans Examen de la conduite
- Etre titulaire de l'attestation de sécurité routière : les candidats nés à compter du 1er janvier 1988 doivent être en possession de l'attestation de sécurité routière ou de l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2.
- Avoir une bonne compréhension à l'écrit et à l'oral du français

ENCADREMENT

• Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION& CONDITIONS DE REUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'établissement CER délivre une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière.